



Le SMAGGA

• **Le SMAGGA* est une collectivité locale en charge de la gestion du bassin versant du Garon, à savoir :**

- La protection des eaux superficielles (rivières, zones humides) et souterraines (nappe phréatique),
- La prévention et la protection des personnes et des biens contre les crues,
- La gestion des eaux de ruissellement,
- L'entretien et la restauration des rivières,
- La restauration et l'aménagement des milieux aquatiques et piscicoles,
- La sensibilisation des différents publics aux enjeux de préservation de la ressource en eau.

• **Le SMAGGA pilote le Contrat de rivière du Garon**

- **Mission : définir et appliquer un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la ressource en eau.**
- **113 actions programmées sur la période 2013-2018, portées par 26 structures différentes pour un montant total de 66 millions.**